

DÉLIBÉRATION N° 2017-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Budget rectificatif n°1 de l'année 2017**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 de l'année 2017.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2017 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2017	2 842	20
Autorisations d'emplois en ETPT 2017	2 899	15

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	202 820 000	202 820 000	207 245 139	SCSP
Fonctionnement	38 054 002	37 041 412	46 270 217	Autres recettes
Investissement	9 036 482	8 410 286		
Total des dépenses	249 910 484	248 271 698	253 515 356	Total des recettes
Solde budgétaire		5 243 658		

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire		5 243 658	
Décaissements non budgétaires	2 940 000	-3 384 000	Encaissements non budgétaires
Total des besoins	2 940 000	1 859 658	Total des financements
		1 080 342	Prélèvement sur la trésorerie

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	202 250 000	SCSP après réserve	207 245 139
Autres charges de fonctionnement	37 041 412	Autres ressources	39 843 247
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 000 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	7 000 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	7 000 000
Total des charges	250 291 412	Total des produits	254 088 386
Résultat prévisionnel	3 796 974		

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	8 410 286	Capacité d'autofinancement	7 796 974
Total des emplois	8 410 286	Total des ressources	7 796 974
		Prélèvement sur le fonds de roulement	613 312

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Lyon, le 21 juin 2017

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau